

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 23 octobre 2017 portant renouvellement de l'agrément
d'un organisme de formation au titre de l'article L. 3332-1-1 du code de la santé publique**

NOR : INTD1729843A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 3332-1-1 et R. 3332-4 à R. 3332-9 ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2011 fixant le programme et l'organisation des formations requises pour l'obtention des attestations prévues à l'article R. 3332-4-1 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté n° INTD1241301A du 4 décembre 2012 agréant l'organisme dénommé « ABRC Formations », sis 115, avenue du Large, à Dunkerque (59240), formation continue d'adultes, pour une durée de cinq ans à l'effet de dispenser la formation prévue aux premier et deuxième alinéas de l'article L. 3332-1-1 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté n° INTD1711358A du 11 avril 2017 modifiant l'arrêté du 4 décembre 2012, portant changement de l'adresse du siège social de l'organisme situé au 225, rue de la 12^e-D.I.M., à Leffrinckoucke (59495) ;

Vu la demande de renouvellement en date du 5 octobre 2017 et le dossier complet présentés par l'organisme dénommé « EIRL VERONIQUE MAUFFET-PLAYS ABRC FORMATIONS », sis 225, rue de la 12^e-D.I.M., à Leffrinckoucke (59495),

Arrête:

Article 1^{er}

L'agrément accordé à l'organisme de formation dénommé « EIRL VERONIQUE MAUFFET-PLAYS ABRC FORMATIONS », sis 225, rue de la 12^e-D.I.M., à Leffrinckoucke (59495), est renouvelé pour une durée de cinq ans à l'effet de dispenser, à l'attention des exploitants de débits de boissons ou d'établissements pourvus de la « petite licence restaurant » ou de la « licence restaurant », la formation prévue au premier alinéa de l'article L. 3332-1-1 du code de la santé publique ; à l'attention des débitants de boissons à emporter vendant des boissons alcoolisées entre 22 heures et 8 heures, la formation prévue au deuxième alinéa de l'article L. 3332-1-1 du code de la santé publique.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié à l'organisme dénommé « EIRL VERONIQUE MAUFFET-PLAYS ABRC FORMATIONS », sis 225, rue de la 12^e-D.I.M., à Leffrinckoucke (59495), et sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 23 octobre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :
L'adjoint au chef
du bureau des polices administratives,
A. ADAM